

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Politique orthodontique du Programme des SSNA - 2015

Dans le cadre du cycle continu d'examen de ses politiques, le Programme des SSNA a révisé en mai 2015 la Politique orthodontique, qui avait été mise à jour la dernière fois en 2011.

Nous rappelons aux fournisseurs de soins dentaires que les principes et les critères de la Politique orthodontique de 2011 n'ont pas changé. La politique a été révisée pour clarifier les directives et les critères et regrouper ceux-ci dans un seul document plutôt que dans différents bulletins.

Vous pouvez consulter et télécharger la Politique orthodontique à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2011-07_ortho_poli/index-fra.php

Le Guide concernant les prestations dentaires des SSNA a également été mis à jour afin de tenir compte de la Politique orthodontique de 2015. Vous pouvez télécharger le guide à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/dent/2014-guide/index-fra.php

RAPPELS

Admissibilité aux prothèses dentaires partielles pour les bénéficiaires qui souffrent de maladie parodontale

S'il y a évidence de maladies parodontales chez un bénéficiaire, le Programme des SSNA ne couvrira pas les prothèses partielles en métal. Toutefois, dans de telles situations, le Programme pourrait couvrir une prothèse partielle en acrylique si la demande répond aux critères énoncés dans la Politique concernant les prothèses amovibles.

Le Programme des SSNA considère qu'il y a présence de maladie parodontale lorsque plus de la moitié des dents restantes sont touchées. De plus, la prothèse partielle en métal ne sera pas couverte si les dents-piliers ne disposent pas du support parodontal adéquat, tel que le démontre un rapport couronne/racine d'au moins 1:1 et l'absence de maladie parodontale active.

Résultat de la révision des prédéterminations

Les lettres de confirmation qui vous sont envoyées par la poste ou par télécopieur par suite d'une demande de prédétermination contiennent d'importants renseignements sur le résultat de votre demande.

La section **ligne commentaires de prédétermination d'article** située au bas de la lettre de confirmation présente d'importants renseignements sur le résultat de la révision de la demande de prédétermination (approuvée, refusée ou en suspens), par exemple date de début de l'approbation, motifs précis du refus, demande de renseignements manquants sur les prédéterminations en suspens, etc.

Mention Rembourser le bénéficiaire/participant sur un formulaire de demande de paiement

Si vous écrivez la mention *Rembourser le bénéficiaire/participant* sur un formulaire de demande de paiement normalisé (peu importe si le bénéficiaire signe ou non dans l'encadré), l'argent sera versé directement au bénéficiaire des SSNA plutôt qu'à vous-même (voir la figure 1 ci-dessous).

Figure 1 : Exemple d'une demande de paiement normalisée où il est écrit *Rembourser le bénéficiaire/participant*

JE CÈDE AU DENTISTE NOMMÉ DANS LA PRÉSENTE LES INDEMNITÉS PAYABLES EN VERTU DE CETTE DEMANDE DE RÉGLEMENT ET JE CONSENS À CE QU'ELLES LUI SOIENT VERSÉES DIRECTEMENT
Rembourser le bénéficiaire/participant
_____ SIGNATURE DU PARTICIPANT

Exigences relatives aux prédéterminations, aux postdéterminations et aux appels

Le Programme des SSNA exige les documents et les renseignements ci-dessous aux fins de révision des prédéterminations, des postdéterminations (approbations après les faits) et des demandes d'appels relatives aux soins dentaires (ces renseignements ne s'appliquent pas aux services d'orthodontie).

- Demande de prédétermination/postdétermination en utilisant l'un des **formulaires suivants** : le Formulaire de demande de paiement normalisé, le Formulaire de demande de règlement et de traitement de l'ACDQ, un formulaire généré par ordinateur ou encore le Formulaire de demande de paiement pour soins dentaires Dent-29 du Programme des SSNA.
- **Plan de traitement complet** provenant du dentiste spécialiste traitant ou référant et qui indique tout traitement terminé ou en attente, y compris les restaurations, les soins de parodontie, de prosthodontie, d'endodontie, d'orthodontie et de chirurgie.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

- **Radiographies conventionnelles ou numériques** (prises au cours des 12 derniers mois).
 - a) Les radiographies interproximales et périapicales doivent respecter les conditions suivantes :
 - radiographies de bonne qualité diagnostique (taille, résolution et contraste adéquats);
 - radiographies montées, et indiquant la date de service, le nom du bénéficiaire ainsi que celui du fournisseur.
 - b) Vous pouvez également soumettre des radiographies panoramiques, mais celles-ci ne doivent pas remplacer les radiographies interproximales et périapicales.

Nota : Si des duplicatas de radiographies sont soumis, le fournisseur doit y indiquer s'il s'agit du côté gauche ou du côté droit de la bouche du bénéficiaire. Les fournisseurs de soins dentaires sont priés, lorsqu'ils soumettent des radiographies numériques agrandies, de tout type, d'imprimer une échelle de mesure sur la radiographie pour faciliter la révision. Le Programme des SSNA n'accepte pas les radiographies soumises sur CD.

- Indication de toutes les dents manquantes.
- Charte parodontale et/ou *Periodontal Screening and Recording* (PSR) et/ou évaluation parodontale.
- Mesures parodontales des dents spécifiques (6 sites/dent), le cas échéant. Veuillez consulter la politique appropriée dans le Guide concernant les prestations dentaires.
- Toutes les données ou notes cliniques pertinentes appuyant la demande de prédétermination.

Nota : Santé Canada pourrait exiger d'autres documents. Chaque demande doit respecter les exigences ci-dessus, car le Programme des SSNA ne conserve aucun document pour usage futur. Par exemple, si une demande d'appel est soumise par suite du refus de la couverture de services dentaires, tous les documents et renseignements qui s'appliquent doivent être soumis de nouveau et accompagnés d'une lettre signée par le bénéficiaire.

Questions des bénéficiaires

Veuillez demander aux bénéficiaires de communiquer directement avec Santé Canada pour obtenir réponse aux questions sur le Programme des SSNA. Vous trouverez les coordonnées du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

Questions des fournisseurs

Veuillez composer le numéro sans frais du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs d'Express Scripts Canada pour toute question relative au Programme des SSNA.

Aidez Express Scripts Canada à offrir un meilleur service aux fournisseurs

Vos commentaires sur le service obtenu au Centre d'appels à l'intention des fournisseurs sont importants. Ils permettent d'améliorer la qualité des services offerts aux fournisseurs inscrits au Programme des SSNA. Si vous avez des questions sur le service que vous avez obtenu auprès d'un représentant du Centre d'appels, veuillez communiquer avec Express Scripts Canada. Vous devrez fournir les renseignements ci-dessous :

- Numéro de fournisseur
- Date et heure de l'appel
- Nom du représentant
- Détails relatifs à l'appel

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

***Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.***

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

**Demandes de paiement
pour soins dentaires**

**Postez les demandes de paiement
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour soins dentaires -
Programme des SSNA
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

**Relations avec les fournisseurs de
soins dentaires et inscription des
fournisseurs**

*Chaque cabinet supplémentaire doit être inscrit auprès
du Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro de cabinet, et ce, avant de fournir
des services.*

**Télécopiez le Formulaire d'inscription des
fournisseurs de soins dentaires dûment rempli au**
numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site
Web des fournisseurs et des demandes de paiement
du Programme des SSNA, ou communiquez avec le
Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

www.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES DE SOINS DENTAIRES

Centre de prédétermination dentaire
du Programme des SSNA

Soins dentaires

Services de santé non assurés
**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada
A 1902D - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa, ON K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 855 618-6291
Télécopieur sans frais : 1 855 618-6290

Services d'orthodontie
Services de santé non assurés
**Direction générale de la Santé des Premières nations
et des Inuits**

Santé Canada
IA 1902C - 2^e étage, Édifice Jeanne-Mance
200, Promenade Églantine
Ottawa, ON K1A 0K9

Numéro sans frais : 1 866 227-0943
Télécopieur sans frais : 1 866 227-0957

PRÉDÉTERMINATIONS

Colombie-Britannique

Le service de prédétermination des soins dentaires en
Colombie-Britannique ne sera pas centralisé à Ottawa. Depuis
le 1^{er} octobre 2013, la Régie de la santé des Premières
Nations en Colombie-Britannique traite les demandes de
prédétermination, les demandes de remboursement aux
bénéficiaires et les demandes d'appels.

**Régie de la santé des Premières Nations
en Colombie-Britannique**
757, rue West Hastings
Bureau 540
Vancouver, BC V6C 3E6

Téléphone : 1 888 321-5003
Télécopieur : 1 604 666-5815